



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 12799

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions faites par le collectif interassociatif sur la santé visant à assurer une meilleure prise en charge des patients et garantir leur accès aux soins. Parmi elles figurent les priorités données à l'établissement d'une cartographie des besoins et ressources médicales et soignantes en vue d'assurer l'égalité territoriale des patients, au strict encadrement des dépassements d'honoraires, à un plafond d'accès à la couverture médicale universelle complémentaire calculé à partir du seuil de pauvreté, à un rapprochement et à une fusion de l'AME et de la CMU, à une limite au ticket modérateur pour les consultations médicales qui ne soit pas supérieure à 20 % du tarif opposable, à une meilleure lisibilité des garanties figurant dans les contrats des complémentaires santé et à un socle minimum à tous les contrats. Elle lui demande quelles initiatives ou mesures le Gouvernement a déjà prises en entend prendre pour répondre à tout ou partie de ces préoccupations qui rencontrent pour une large part celles de nos concitoyens. Elle lui demande si des simulations en termes de coût et de financement pour les régimes de sécurité sociale ont été faites des mesures visant à diminuer la charge supportée par les patients notamment les plus modestes.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12799

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7056